

DENONCIATION DES ACCORDS COLLECTIFS RELATIFS A L'INDEMNITE DE TRANSPORT

Le 27 avril, la direction a officiellement notifié aux organisations syndicales la dénonciation des accords collectifs relatifs aux indemnités de transport (accords de 1998, 2010 et 2017 relatifs à la Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires et les avantages sociaux).

En conséquence, la direction cessera de verser l'indemnité de transport aux salariés Amadeus à l'issue d'une période de 15 mois.

Dans son email envoyé aux salariés le 27 avril, la direction indique :

« (...) we have to denounce the company agreement relating to this allowance, as it is no longer applicable in its current format according to the authorities (URSSAF). »


Ce mail laisse entendre que la direction a l'obligation de dénoncer les accords sur l'indemnité de transport.

Or, il serait tout à fait possible de maintenir les accords actuels. Il suffirait pour cela que la direction accepte de payer les cotisations sociales réclamées par l'URSSAF (environ 4M€). Ce que la direction refuse, alors qu'elle en a parfaitement les moyens.

La suppression des indemnités de transport risque de pénaliser plusieurs centaines de salariés, simplement parce que la direction refuse d'appliquer la réglementation sociale en vigueur en payant les cotisations sociales réclamées par l'URSSAF (cotisations retraite, assurance maladie, chômage,...).

**Nous proposons aux salariés de se rencontrer
pour examiner ensemble la situation,
les éventuelles alternatives
et les suites à donner (voir au dos).**

ET PENDANT CE TEMPS ...

 **Actions gratuites versées au Top Management en 5 ans** (Associate Directors & Above) :

 **3.8 millions d'actions Amadeus pour environ 400 personnes**

(source : [Consolidated Annual Accounts](#) / Valeur actuelle de l'action : 64€)

 **Dividendes : +20.7%**

Selon le rapport officiel « [Management Review January-March 2018](#) » publié le 4 Mai 2018, la direction va verser en 2018 des dividendes en progression de 20.7% (page 37).

 **Rachat d'actions : 500M€**

Selon le même rapport, la direction a engagé la première moitié (500M€) du programme massif de rachat d'actions Amadeus qui doit s'étendre jusqu'en 2020 pour un montant global d'un milliard d'euros, au bénéfice des actionnaires.

 **Cash versé aux actionnaires : +94%**

Sur Q1/2018, le cash versé aux actionnaires a progressé de 94% (page 32). Le Free Cash Flow a progressé de 6.9% à 305M€.

 **Subventions d'Etat : 20M€**

Subventions versées par l'Etat à Amadeus en 2017 :

- Crédit Impôt Recherche : 18.6M€
 - Crédit Impôt Compétitivité Emploi : 980K€
- soit 19.58M€ : **5 fois plus que les montants réclamés par l'URSSAF.**

RDV à Sophia-Antipolis
MARDI 29 Mai
de 12h15 à 13h30
en B170 (Main)

RDV à Bel Air
LUNDI 28 Mai
de 12h15 à 13h30
en BE2529 (Europe, Level 2)

Information spéciale Bel Air : ayant obtenu le permis de construire, la direction va engager de très importants travaux d'extension du site de Bel Air dans quelques mois. Instruite par l'expérience de la construction du complexe Nautipolis à proximité immédiate du bâtiment Clara il y a quelques années, la CGT Amadeus a alerté la direction sur l'impact prévisible des nuisances sur les conditions de travail des salariés de Bel Air. En l'état, la direction n'a rien prévu. Nous vous proposons donc de discuter également de ce point le 28 mai pour faire des propositions correspondant à vos attentes.

HISTORIQUE DES INDEMNITÉS DE TRANSPORT

Accord de 1998

1.3 Francs/km dans la limite de **20** km par jour, trajet Aller-Retour. Indexation sur le barème fiscal **3CV**. $\frac{1}{4}$ de ce montant pour les deux-roues à moteur.

2006

0.3€/km dans la limite de **50** km par jour, trajet Aller-Retour. Indexation sur le barème fiscal **7CV**. $\frac{1}{2}$ de ce montant pour les deux-roues à moteur.

2008

0.309€/km dans la limite de **60** km par jour, trajet Aller-Retour.

Accord de 2010

0.318€/km dans la limite de **80** km par jour, trajet Aller-Retour.

Accord partiel de 2017

0.360€/km dans la limite de **90** km par jour, trajet Aller-Retour (compensation de la suppression de la prise en charge des frais de péage).

Suppression de l'indexation sur le barème fiscal.

La DRH qui accorda 36% d'augmentation en 2006 fut licenciée dans la foulée. Elle sollicita l'assistance de la CGT.

Pour débattre, échanger, nous soutenir, prenez contact avec nous en écrivant à cgt-amadeus@orange.fr

Vous pouvez également nous aider mais aussi vous informer, donner votre avis et participer aux activités et aux réunions hebdomadaires du syndicat **CGT Amadeus** (défense individuelle des salariés, négociations collectives, stratégie de l'entreprise, conditions de travail, relations internationales avec les autres sites Amadeus, ...) en adhérant à la CGT Amadeus. **Rappel** : l'employeur ne sait pas qui est syndiqué. Il s'agit d'un acte volontaire connu du seul syndicat et de l'adhérent.

Retrouvez nos newsletters et autres informations utiles sur notre site :

<http://www.cgt-amadeus.fr>

Pour recevoir nos informations par mail, envoyez « **Inscription** »/« **Subscribe** » à cgt-amadeus@orange.fr, ou scannez le QR-code ci-contre.

